

WHY PROVIDE SUCH A GUIDE

The port of Bastia is small by its size (surface of water plan about 140 500 m², surface of platform about 104 800 m²) but important by traffic :

**2 500 calls a year ; 1.800 000 passengers ;
1 200 000 Tons of freight ; 564 000 vehicles**

It is therefore vital, in the interest of all, that certain rules be observed as regards safety and operations.

These rules have been summarised in this guide. They mainly define the safety measures to be observed when moving your vessel and during her call in port in addition to prevention of accidents and implementing resources for dealing with fires, pollution and flooding ; they let you know what to do if people are in danger.

The rules are supported with advice and information which, we hope, will make your life easier during your call in our port.

We hope that this document will spark off a two-way communication between you and us : if you have difficulties, let us have your suggestions and requirements.

Help us to serve you better.

POURQUOI CE GUIDE ?

Le Port de Bastia est petit par sa taille (superficie du bassin $\approx 140\ 500\ m^2$, superficie du terre-plein $\approx 104\ 800\ m^2$) mais important par le trafic :

**2 500 escales/an ; 1.800 000 passagers ;
1 200 000 T fret ; 564 000 véhicules**

Il est donc absolument nécessaire dans l'intérêt de tous de respecter quelques règles simples de sécurité et d'exploitation. Ces règles sont résumées dans ce guide. Elles définissent essentiellement les mesures de sécurité concernant les mouvements et le séjour au port de votre navire, ainsi que la prévention des sinistres et la mise en oeuvre des moyens de lutte contre l'incendie, la pollution, les voies d'eau ; elles prescrivent aussi les procédures d'assistance aux personnes en danger.

Elles sont accompagnées de conseils et de renseignements qui, nous l'espérons, faciliteront le déroulement de votre escale.

Nous voudrions que cet opuscule soit l'amorce d'un dialogue, faites nous part de vos difficultés, de vos suggestions et desiderata.

Aidez nous à mieux vous servir.



MOUVEMENTS, STAYS IN PORT

Contact the Harbour Master's Watch tower as soon as possible in order to confirm your ETA.

In any case, your ETA must be communicated 1 hour before.

Ships arriving or leaving the port of Bastia must proceed by a circular area access of 2 Nm of range, which the center is the Harbour Master's Watch tower (42° 42'3 N, 009°27'4 E), bordered north side by the bearing of 240° from this tower and south side by the leading line of the "DRAGON" lighthouse on the Watch tower, as shown on the scheme hereafter.



(see « Notices to Mariners)



Once inside the cone, the speed is limited at 25 knots and at 20 knots at a distance of 1 mile from the entrance.

The watch tower can link you to the port, pilots and boatmen representatives.

The watch officers are at the disposal of Captains in order to let them have all the information they can possible need.

MAP : not to use for navigation



**ENTRANCE ONLY BY THE
CIRCULAR GREEN SECTOR**

CARTE MARINE : non utilisable pour la navigation



**ENTREE PAR LE SECTEUR
CIRCULAIRE EN VERT**

MOUVEMENTS, SÉJOUR AU PORT

Prenez contact le plus tôt possible avec la Capitainerie pour confirmer ou modifier votre ETA.

En tous les cas votre position doit être communiquée 1 heure avant l'arrivée.

Les navires entrant ou sortant du Port de Commerce de Bastia doivent se présenter par le secteur circulaire de 2 Nm de rayon, centré sur la Capitainerie (42°42'3 N, 009° 27'4 E) et limite au Nord par le relèvement 240° de cette Capitainerie et au Sud par l'alignement du feu du DRAGON par la Capitainerie, comme montré ci-contre/dessus/après.

(voir « les Instructions Nautiques »)

Une fois à l'intérieur du cône, la vitesse est limitée à 25 Nds et à 1 mille de la Capitainerie la vitesse est limitée à 20 Nds.

La vigie vous permet de dialoguer avec les représentants du port, du pilotage et du lamanage.

La tour de contrôle est au service des Capitaines pour leur donner les multiples informations qui leur sont nécessaires.



A L'ARRIVÉE

Le pilotage est obligatoire pour les navires de plus de 150 tonneaux de jauge nette et de plus de 45 m de longueur.

- Appel sur VHF, Canal 12 : "BASTIA PORT"
- Appel pilote : VHF 12
- Disposer votre échelle de pilote selon les normes internationales.

Les navires sans pilote ne doivent pas approcher à moins de 1 MN de l'entrée du port.

Signalez nous tout incident ou avarie afin de permettre une intervention rapide et efficace de nos services en cas de nécessité. Signalez nous les matières dangereuses à débarquer ou en transit.

A l'arrivée, vous recevrez du pilote ou de l'officier de port un imprimé de " Déclaration d'entrée". Dûment rempli, ce document doit être remis à la Capitainerie sous 24 heures et en tous les cas avant de quitter le port. La longueur hors tout, la largeur et le tirant d'eau maximum, le numéro Lloyd, doivent être indiqués avec précision sur cette déclaration.

Les navires destinés à un trafic régulier remplissent cette déclaration au premier voyage et par la suite une fois par an.



SAILING

Your agents know what rules are for advance warning deadlines. If in doubt or if you are to stay on longer, inform the Watchtower to that effect.

- Monitor VHF 12 until you leave the cone.

Never move your vessel unless the Watchtower has authorized you to do so when you are entering, whilst you are inside or when you are leaving the port.



Inform the Watchtower when you start a preplanned and authorized manoeuvre and when you have finished the manoeuvre.

AT ANCHOR

Ships can anchor by west winds in the cove of Porto-vecchio, in the South of The Citadelle, in waters of 20 to 30 M.

This anchorage is not advised by East winds.

Monitor VHF 12 round the clock.

Consult « Notices to Mariners » for further information.

AU DÉPART

Vos agents connaissent les préavis réglementaires. En cas de doute ou d'ajournement, prévenez la vigie.

Gardez la veille VHF, Canal 12, jusqu'à la sortie du cône.

N'effectuez jamais un mouvement quel qu'il soit sans autorisation de la vigie, à l'entrée, à l'intérieur du port, comme à la sortie.

Avisez la vigie du commencement effectif, ainsi que de la fin d'un mouvement prévu et autorisé.

AU MOUILLAGE

Les navires peuvent mouiller par vent d'Ouest dans l'anse de Porto-vecchio au Sud de la Citadelle, par fonds de 20 à 30 m.

Ce mouillage est déconseillé par vents de secteur Est.

Gardez la veille VHF sur canal 12 en permanence.

Pour plus de renseignements consulter les « Instructions Nautiques ».





BERTHING

Vessel berthing must be performed according to pilot's instructions and orders that will be given by the Port Officers.

Responsability for staying alongside quay is entirely yours.

During a strong wind period it is recommended to strenghten the mooring.

The strong wind warnings are handed to the Captains by the Port Officers; The Captains have to take all precautions imposed by the situation. In the end of this brochure the advised mooring plans are illustrated for each quay.

We advise at least one rope fore and aft of 96 mm diameter and more than 110 tons of resistance;

Sometimes, the swell generated by East and SEast winds gets into the dock. This swell sometimes appears without wind, at the coming of an atmospheric disturbance.

During the call, the mooring and the gangway must be kept under close supervision.

If because of bad weather conditions you have to put ropes across Fango pier or on the outlying bollards, foresee their efficient signalling in order to prevent accidents.

L' AMARRAGE

Amarrez vous conformément aux conseils du pilote et selon les ordres des officiers de port.

La responsabilité de la tenue à quai vous incombe entièrement.

Par période de fort vent, il est recommandé de renforcer l'amarrage.

Les avis de coup de vent fort sont distribués aux navires par les Officiers de port. Les Capitaines doivent prendre toutes les mesures que la situation impose.

A la fin de ce livret sont donnés les plans d'amarrage conseillés pour chaque poste.

Nous conseillons au moins une amarre de 96 mm, résistance nominale plus de 110 T à l'avant et à l'arrière du navire.

Parfois, la houle générée par les vents d'Est et Sud-Est pénètre dans le bassin. Cette houle apparaît quelque fois sans vent, à l'approche d'une perturbation.

Une surveillance attentive de l'amarrage et de la coupée doit être maintenue durant l'escale.

Si à cause des conditions météo vous devez mettre des amarres en travers du Môle du Fango ou sur les bollards excentrés, prévoyez une signalisation efficace des amarres pour prévenir les accidents.



**P
O
R
T
D
E
B
A
S
T
I
A**

**P
O
R
T
O
F
B
A
S
T
I
A**

Ship's crew must be in sufficient number at all times, in order to manoeuvre without delay as required.

Special warning for ships not under commercial operation.

Mooring ropes manoeuvres are reserved for crew members or agreed boatmen. Captains must see to it that this disposal is strictly observed and although in a hurry, not to call for help unqualified people.



Les navires doivent toujours avoir un équipage suffisant pour effectuer sans retard les manoeuvres prescrites.

Les navires en attente d'opérations commerciales sont expressément visés par cette disposition.

Les manoeuvres d'amarres sont strictement réservées aux membres de l'équipage et au lamaneurs. Les Capitaines doivent veiller au respect de cette disposition et ne pas faire appel pour le départ à des personnes non qualifiées, même en cas de retard.



ON THE BERTH

Remaining on the berth for reasons other than for commercial operations, is subject to the authorisation of the Harbour Master's office.

WARNING : In such a case you may be ordered to move away at any moment.

Always ensure that gangways and the like are established so that people can come aboard in accordance with existing rules and regulations.



You are advised to check people who come aboard.



Before maintenance or repair work is carried out, authorisation must be obtained from the Harbour Master's office.



All vessels are compelled to clean up the quay prior to sailing. For the cleaning out the solid wastes and refuses from ship, Captains have to use the bins placed on the storage areas of every berth.

SÉJOUR À QUAI

Tout stationnement à un poste d'accostage en dehors des opérations commerciales est soumis à autorisation de la Capitainerie.

ATTENTION : Dans ce cas, vous pouvez être demandés à tout moment à quitter le poste.

Veillez à ce que les accès du bord soient assurés conformément aux règlements en vigueur.

Il est recommandé de contrôler l'accès du bord.

Tous travaux d'entretien ou de réparation doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la Capitainerie.

Il est fait obligation à tous les bâtiments de laisser le quai propre après leur départ. Pour procéder à l'évacuation des déchets et ordures, les Capitaines doivent utiliser les bennes déposées en permanence sur les terre-pleins sur chaque poste.



PORT
DE
BAS
TIA

BUNKERING

Only the Gas-oil by truck may be supplied inside the port.

The authorisation from the Harbour Master's office is to be obtained prior to any bunkering operation. This authorisation must be requested before the arrival of the ship in port, in order to permit to organize the operations.



Only vehicles which conform to the regulations are allowed to carry out the bunkering.



Bunkering operations may be carried out only by day-time : derogations may be admitted under certain conditions.



Any ship involved in bunkering must display :

- By day : a red flag (flag B of the international code).
- At night : a red light.

Both must be clearly visible from all directions.

AVITAILLEMENT EN COMBUSTIBLE DE SOUTES

Seuls les avitaillements de Gas-oil par camion-citerne peuvent être effectués dans le port.

L'autorisation de la Capitainerie est indispensable avant toute opération de soutage. Cette autorisation doit être demandée avant l'arrivée du navire, pour permettre l'organisation de l'opération en toute sécurité.

Seuls les véhicules satisfaisant aux conditions exigées par la réglementation sont autorisés à procéder à un avitaillement.

Les opérations de soutage ne peuvent être effectuées que de jour ; des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions.

Tout bâtiment opérant un avitaillement en combustible de soutes doit porter :

- de jour : un pavillon rouge (pavillon B du Code International).
- de nuit : un feu rouge.

L'un et l'autre devant être parfaitement visibles dans toutes les directions.



WEATHER FORECASTING

The west side winds dominate all the year round. These winds are often preceded by a rising of the sea level.

Extremely violent blasts, rising up to 110 knots, blow sometimes over the St. Nicholas dock.

The East side winds are not so strong but almost as frequent as the previous ones.



Ship Captains will strictly comply with the directions they will be given by the port officers in touch with the pilots station.



The weather forecastings are received at the Harbour Master's office and immediately posted up in the entrance of the above office. Notice of gales are distributed to ships.



If necessary, or if you expect you will need to secure your mooring, contact the weather bureau by dialling :

08 36 68 08 08

or the Harbour Master's Office by dialling :

04 95 34 42 72 or 06 82 95 48 78

LA MÉTÉO À VOTRE SERVICE

Les vents de secteur Ouest dominant toute l'année. Ces vents sont souvent précédés d'une surélévation du niveau de la mer.

Des rafales extrêmement violentes qui peuvent atteindre 110 Nds soufflent quelque fois sur le bassin Saint Nicolas.

Les vents de secteur Est sont moins violents, mais à peu près aussi fréquents que les précédents.

Les Capitaines de navire observeront strictement les instructions qui leur seront données par la Capitainerie, en collaboration avec la Station de Pilotage.

Les bulletins météo sont reçus à la Capitainerie et aussitôt affichés dans le hall de la Capitainerie. Les avis de coup de vent sont distribués aux navires.

Consultez en cas de nécessité et en vue du renforcement de votre amarrage, le service météorologique en téléphonant au :

08 36 68 08 08

ou la Capitainerie en téléphonant au :


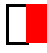


04 95 34 42 72 ou 06 82 95 48 78



ACCIDENT CONTROL, AID AND ASSISTANCE

The most important of all is to ensure rapide re s-
ponse.

All ship's Captains, chiefs, guards, must give the
alarm without delay by dialling as follows :

	Firebrigade :	18
	Watchtower :	04 95 34 42 72 06 08 75 46 11 06 82 95 48 78
	Guards :	06 80 85 00 47
	Police :	17 or 04 95 55 22 22

Call boxes are set out to TERMINAL SUD, opposite to
St. Nicholas Place and next to CEMENT PLANT, in
front of the North Quay, as shown on the plan herein
enclosed.

Failing that, attempts to attract our attention by r e-
peated blasts of the ship's siren or whistle at r e-
gular intervals and use all permissible distress signals
compatible with your immediate surroundings.

LUTTE CONTRE LES SINISTRES, AIDE ET ASSISTANCE

Ce qui compte avant tout, c'est la célérité des secours.

Tout Capitaine, patron, gardien doit sans retard donner l'alerte en téléphonant aux numéros suivants :

Pompiers : 18

Capitainerie : 04 95 34 42 72
06 08 75 46 11
06 82 95 48 78

Gardiens : 06 80 85 00 47

Police Secours : 17 ou 04 95 55 22 22

Des cabines téléphoniques sont disposées à côté du Terminal Sud, en face de la Place St. Nicolas et à côté de la Cimetière, en face du Quai Nord, comme indiqué sur le plan.

A défaut, attirer l'attention par des coups répétés de sirène ou de sifflet à intervalles réguliers, utiliser tous appels de détresse réglementaires compatibles avec l'environnement immédiat.



THE RESPECTIVE ROLES

The co-ordination of accident control operations in French ports is the responsibility of the Harbour Master or of his representative according to the provisions of the minister's decree dated 31st of August 1966.

CAPTAINS

All Captains are here reminded that they are fully responsible for the prevention of fire or all other accidents and for organizing the fire and safety drills.



The ship's Captain must ensure that appropriate means of access on board are set up, before help arrives.



As soon as the Harbour master and the chief of the rescue team arrive on board, the ship's Captain should put at their disposal the plan of the vessel and the cargo stowage plan (with special attention paid to the places where hazardous goods are stored and those compartments with explosive atmospheres in addition to their stability).

Captains of vessels nearby the damaged one must convene their crews and take the necessary precautions or those conveyed to them by the Harbour Master.

ROLES RESPECTIFS

La coordination de la lutte contre les sinistres dans les ports relève du Commandant du port ou de son représentant, selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 31 août 1966.

LE CAPITAINE

Il est rappelé au Capitaine de navire qu'il conserve la direction de la lutte contre tout sinistre à bord.

Le Capitaine de navire doit vérifier et compléter les moyens d'accès à bord (échelles et coupées) avant l'arrivée des secours.

Il doit mettre à la disposition du Commandant de port et du chef des équipes de secours, dès leur arrivée à bord, les plans du navire et de chargement (en indiquant clairement l'emplacement des matières dangereuses, les capacités présentant des atmosphères explosibles, ainsi que les courbes de stabilité).

Les Capitaines des navires voisins du navire sinistré doivent réunir leurs équipages et prendre les mesures de précaution nécessaires ou prescrites par le Commandant de port.

Ils doivent se tenir "parés à manoeuvrer"



HARBOUR MASTER

The Harbour Master is the sole judge of the measures to be taken to prevent or restrict the spreading of an accident so that it cannot affect other vessel or port facilities.

Most important of all, he will decide whether the vessel has to be mooved away from its berth to a safe distance from nearby vess els or, if more convenient, moving the other vessels.



A vessel cannot be scuppered or grounded unless the Harbour Master has agreed to do so. He can also forbid a vessel to overload with water or from performing any manoeuvre likely to compromise the stability and buoyancy of the vessel.

His word will be final for any claims that might arise between those in charge of the rescue operations and the ship's captain.

LA CAPITAINERIE

Le Commandant du port est juge des mesures à prendre pour éviter ou limiter l'extension du sinistre, tant aux autres qu'aux installations portuaires.

En particulier, il décide l'éloignement du navire sinistré ou celui des navires du voisinage.

Aucun sabordage ou échouement n'est décidé sans son ordre ou son accord et, il peut interdire toute surcharge en eau, toute manoeuvre pouvant compromettre la stabilité ou la flottabilité du navire.

Il arbitre tout litige entre les responsables des équipes de secours et le Capitaine du navire.



**P
O
R
T
D
E
B
A
S
T
I
A**

INCENDIE

**En cas d'incendie
In caso d'incendio
Im Brandfall
In the event of fire**

TELEPHONE :

 POMPIERS
VIGILI DEL FUOCO 18 ou 04 95 30 98 98
FEUERWEHR
FIREMEN



 CAPITAINERIE
CAPITANERIA 04 95 34 42 72
 HAFENMEISTER
HARBOUR MASTER OFFICE 06 82 95 48 78
06 08 75 46 11

GARDIENS DU PORT
GUARDIA NOTTURNA 06 80 85 00 47
HAFENWÄCHTER
WATCHMEN

POLICE
POLIZIA
POLIZEI 17 ou 04 95 55 22 22
POLICE

Renseignements à fournir :
Informationi
Benötigte Angaben
To inform

LE LIEU DU SINISTRE ET/OU NOM DU NAVIRE

LUOGO DEL SINISTRO E/O NOME DELLA NAVE

STANDORT DES BRANDES UND/ODER NAME DES
SCHIFFES

PLACE OF FIRE AND/OR NAME OF THE SHIP

LA NATURE DU SINISTRE

NATURA DEL SINISTRO

ART DES BRANDES

NATURE OF DISASTER

SOYEZ VIGILANT, RAPIDE, PRECIS

SIATE VIGILI, RAPIDI, PRECISI

SEIEN SIE WACHSAM, SCHNELL UND GENAU

BE VIGILANT, RAPID, EXACT.



**P
O
R
T
D
E
B
A
S
T
I
A**

**P
O
R
T
O
F
B
A
S
T
I
A**

HEALTH

Free pratique is normally granted by boarding customs officers.

Free pratique is automatic for all vessels sailing from another port of a country belonging to the European Economic Community.

In case of suspected disease on board, the Harbour's authority must be informed prior to arrival.



CONTRÔLE SANITAIRE

La libre pratique est généralement accordée par les services de la douane qui montent à bord.

Elle est automatique pour tous les navires en provenance d'un port de la Communauté Européenne.

En cas de signes suspects de maladie, l'autorité portuaire doit être informée avant l'arrivée.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES/
USEFUL INFORMATION

Coordonnées géographiques: Lat 42° 41' 82 N
 Long. 9° 27' 40 E

Nom/Name	Longueur Admissible Acceptable Lengths	Longueur Réelle Exact Lengths	Tirant d'eau théorique draught
Môle Sud (P1)	172 m	157 m	6,70 m
Môle Nord (P2)	120 m	112 m	6,50 m
Quai du Fango (P3)	160 m	160 m	6,50 m
Quai de Rive (P4)	160 m	160 m	6,50 m
Quai Nord (P5)	90 m	118 m	5 m
Quai Nord/Est (P6)	120 m	137 m	6,50 m
Quai Est (P7)	220 m	242 m	7,50 m
Poste 8	145 m	180 m	9,00 m

Les longueurs admissibles peuvent être modifiées après autorisation de la Capitainerie.

Acceptables lengths may be modified if a authorized by Harbour Master.

Vérifiez les tirants d'eau exacts auprès de la capitainerie ou la station de pilotage avant l'arrivée.

Check the soundings with the Harbour Master or the pilots, prior to arrival.

Heure Locale /Local Time : GMT + 1 h en hiver/winter
GMT + 2 h en été/summer

Capitainerie /HarbourMaster : VHF 12 et 16

Pilotage /Pilot's station : VHF 12

ETA : 48 heures (modifiable suivant les conditions)
48 hours (subject to change under certain conditions)

Utilisation des embarcations de sauvetage ou annexes :

Use of salvage boats

Interdit sauf autorisation Capitainerie.
Forbidden unless Harbour Master permission.

Déchets solides /Solid wastes : Bennes à ordures ou camions / Garbage bins or trucks.

Soutes /Bunkering : Par camion seulement après accord Capitainerie / Only by truck after Harbour Master authorization.

Remorqueurs : Non disponibles / Not available.

Eau potable : Oui, débit environ 10 T/h / Yes, 10 T/hour.

Réparations : Consultez l'agent. Pas d'entreprise spécialisée / Consult your agent, not specialized company.

Experts : Voir MARSEILLE / See Marseille.

Gardiennage: Obligatoire si embarquement/débarquement de certaines matières dangereuses / Compulsory if loading/discharging certain dangerous goods.

Téléphone : Possibilité de connexion, consultez votre agent / Possible connexion, consult the agent.



PORT DE BASILIA

NUMEROS UTILES/USEFUL TELEPHONE NUMBERS

Direction du Port /Harbour management

Tél : 04 95 55 25 00 - Fax : 04 95 55 25 01

Lamanage /Boatmen's

Tél : 04 95 31 80 51 - Fax : 04 95 34 43 08

Pilotage /Harbour pilots

Tél : 04 95 31 50 95 - Fax : 04 95 34 43 13

Affaires Maritimes /Maritime registration

Tél : 04 95 32 84 60 - Fax : 04 95 32 79 12

Douanes /Customs départment

Tél : 04 95 34 87 40 - Fax : 04 95 34 87 69



Pour autres renseignements, consulter vo-



tre agent ou le « Guide of Port Entry ».



For further information, consult your



**agent or the « GUIDE OF PORT
ENTRY ».**

